

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU GRAND LYON

Les rapports des délégataires pour l'année 2008 ont été examinés en séance plénière le 5 novembre 2009. A l'issue de cet examen, les avis formulés par la CCSPL sont les suivants :

Avis sur les rapports annuels 2008 des sociétés LPA et VINCI Park *Parcs de stationnement*

En ce qui concerne les parcs gérés par **Lyon Parc Auto** (LPA), la CCSPL prend note de la baisse de la fréquentation horaire des parkings et de la résorption des listes d'attente pour les demandes d'abonnements « domicile ».

La CCSPL reste vigilante à :

- la lente commercialisation des nouveaux parcs (Fosse aux ours, Gros Caillou, HDV Villeurbanne, St Georges, Morand), souvent inférieure aux prévisions
- l'équilibre financier de certains parcs

La CCSPL tient à remercier le délégataire pour la présentation des données sur l'activité annexe d'Autolib dans le rapport d'activité. La CCSPL suggère que les données relatives à l'occupation des places par les deux roues soient aussi présentées dans le rapport annuel.

En ce qui concerne les parcs gérés par la **société VINCI Park**, la CCSPL souhaiterait que la part réservée aux abonnements de type « domicile » du parc Bellecour augmente de manière significative.

La CCSPL prend note de la baisse de fréquentation du parking Bellecour ; la difficulté d'accès au parc et l'ensemble des aménagements réalisés au profit des transports en commun et des modes doux pourraient expliquer en partie cette baisse.

La CCSPL réitère sa demande au délégataire de plus de transparence sur les clés de répartition des frais de sièges, sur les amortissements, sur les obligations de gros entretien/grande visite (GE/GV) et sur le coût des obligations de renouvellement des ouvrages.

La CCSPL remarque que la clause de redevance sous la forme des places offertes pour le parc P1 (Cité internationale) est difficile à appliquer du fait de la lourdeur des procédures administratives. Elle souhaiterait que le délégataire recherche un meilleur usage collectif des parkings sous utilisés.

De manière générale, la CCSPL tient à remercier le service Déplacement pour la présentation de la politique globale de déplacement du Grand Lyon. Le service Déplacement est sollicité pour présenter une analyse plus fine sur les parkings par secteur géographique et sur les parcs relais pour plus de pertinence du débat.

Avis sur le rapport annuel 2008 de la société OPENLY *Boulevard périphérique Nord de Lyon*

En matière de qualité de service, la gestion déléguée du **boulevard périphérique Nord** est performante sur les indicateurs suivants :

- le délai moyen d'intervention sur événement
- le nombre d'heure de balisage de jour
- le taux de fraude (même s'il n'a pas baissé)

La CCSPL souligne la mauvaise performance du temps moyen d'attente mais prend note de l'automatisation et de l'optimisation de la méthode de mesure de l'attente moyenne au péage à partir de 2010 afin d'améliorer le service.

La CCSPL souhaiterait qu'une synthèse annuelle analysant les flux du BPNL par origine-destination soit présentée afin de mieux analyser son utilisation et plus globalement d'élargir le débat sur les déplacements au sein du Grand Lyon.

La CCSPL demande que soient présentées les recettes du BPNL dans le budget du Grand Lyon et si possible le pourcentage de l'amortissement sur l'emprunt.

Enfin, la CCSPL prend bonne note du rattrapage du GER amorcé, mais reste vigilante sur ce point.

Avis sur le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Pour la production et la distribution d'eau potable, la CCSPL note deux avancées pour l'année 2008 :

- une confirmation de l'évolution satisfaisante du rendement "apparent" du réseau. Après la chute du rendement constatée en 2003-2006, le rendement "apparent" est aujourd'hui stabilisé à un niveau satisfaisant.
- après la baisse significative du tarif pour l'eau potable fin 2007, les évolutions techniques envisagées, notamment sur la renégociation des bordereaux de prix, ont bien été prises en compte et seront traduites par un avenant en 2009.

La CCSPL note par ailleurs la confirmation de la baisse des volumes vendus. Cette tendance pourrait être mise en relation avec une utilisation plus raisonnée de l'eau par le consommateur.

Elle prend acte du travail engagé en ce qui concerne l'eau utilisée pour le nettoyage des rues :

- amélioration des pratiques,
- analyse en cours des consommations liées aux bouches de lavage et réflexion sur la tarification au forfait de ces consommations.

Elle confirme son souhait de voir cette réflexion trouver sa traduction dans le contrat dès 2010.

En matière d'assainissement, plusieurs chantiers marquants ont été lancés par le Grand Lyon. La CCSPL a bien pris note des montants d'investissement alloués annuellement à chaque station.

La CCSPL prend connaissance de la performance du réseau et des stations. Elle constate l'amélioration du rendement DBO5 (indicateur mesurant la pollution) en conséquence de la mise en conformité des stations (directive ERU avec objectif de décembre 2011). Elle note que le Grand Lyon se préoccupe de la gestion des rejets toxiques en impliquant très fortement son service relations clientèle pour le suivi des industriels en partenariat avec l'agence de l'eau. Sur cette même question, elle souhaite qu'une campagne de sensibilisation sur les rejets toxiques ménagers soit menée auprès des grands lyonnais.

La commission continue de s'interroger sur la pertinence du coefficient d'actualisation (K) appliqué sur la redevance assainissement. Ce coefficient se révèle en effet particulièrement inflationniste depuis sa mise en application. Elle note toutefois que l'évolution de ce coefficient devient moins défavorable pour les usagers à partir de 2009. La commission prend bien évidemment acte de l'important programme d'investissements réalisé par la collectivité en matière d'assainissement au titre de la mise aux normes des stations et réseaux nécessitant des financements plus importants. Pour autant elle attire l'attention du Grand Lyon sur la nécessité d'engager un débat de fond sur l'application et la pertinence de ce coefficient K.

Avis sur les rapports annuels 2008 des délégataires Veolia et SDEI *Production et distribution de l'eau potable*

L'année 2008 est la première année d'application de la révision quinquennale négociée en 2007, en ce qui concerne la **production et la distribution de l'eau potable**.

La CCSPL note :

- le nouveau coefficient d'actualisation moins inflationniste que le précédent
- le gain de 36,7 € TTC par an en moyenne pour l'utilisateur domestique.

Concernant les comptes des délégataires, la CCSPL constate les différences d'impact de la révision sur les deux fermiers en raison notamment de pratiques comptables différentes.

La CCSPL souligne :

- la forte chute du résultat et de la rentabilité de Veolia
- l'année exceptionnelle de SDEI due à un volume de travaux exclusifs particulièrement élevé, ainsi qu'à la prise en compte dans les recettes 2008 de volumes d'eau vendus en 2007 et facturés en 2008 au prix 2007 (principe de tarification au prorata temporis). Cette année particulière ne permet pas de mesurer l'impact de la révision quinquennale sur les résultats de la SDEI.

La commission prend également acte des négociations avec les fermiers sur différentes clauses techniques du contrat. Elle demande à prendre connaissance de ces nouvelles dispositions et tout particulièrement des résultats de la négociation sur les bordereaux de prix qui seront actés par un prochain avenant au contrat.

Enfin, la commission se félicite du travail engagé sur la consommation d'eau utilisée pour le nettoyage des rues :

- tant en ce qui concerne le développement de pratiques de nettoyage plus économes en eau ;
- qu'en ce qui concerne l'analyse en cours des consommations liées aux bouches de lavage et sur les modalités de tarification au forfait de ces consommations.

La CCSPL confirme son souhait de voir cette réflexion trouver sa traduction dans le contrat dès 2010.

Avis sur le rapport annuel 2008 de la société VALORLY
Usine d'incinération Lyon Nord

La CCSPL apprécie la qualité du travail de contrôle et d'expertise fourni par le Grand Lyon.
La commission note que 2008 est une année honorable en terme de prestations.

La CCSPL s'inquiète très sérieusement du programme de Gros entretien et Renouvellement (GER) qui n'est pas à la hauteur des prévisions. Elle demande que le délégataire s'inscrive dans une vision plus globale et assure un entretien préventif (plus que curatif), et notamment de revoir l'échelonnement des dépenses prévues sur la fin du contrat, en privilégiant plutôt des travaux immédiats en mobilisant la provision actuelle de 7796 k€.

Les membres de la commission demandent plus d'explication et de transparence sur le coefficient de « frais de maîtrise d'œuvre » de 16% appliqué aux dépenses GER. De même la commission s'inquiète de l'évolution des frais de personnel (+11% en 2008) et demande à ce que cette évolution soit désormais maîtrisée.

La CCSPL suivra l'évolution du contentieux qui persiste quant au calcul du Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI). Elle prend note cependant du travail de fond fourni par le Grand Lyon.

Avis sur le rapport annuel 2008 de la société Blue Green
Golf Grand Lyon - Chassieu

La CCSPL prend acte :

- de la hausse de fréquentation ;
- des investissements réalisés pour le réaménagement de l'accueil et du restaurant;
- des efforts réalisés en matière de gestion et de maîtrise de la consommation d'eau

Elle reste vigilante sur la réalisation des investissements notamment ceux concernant la rénovation des vestiaires.

Elle souhaite par ailleurs un renforcement du suivi des investissements et le respect du délai de transmission du rapport.

Avis sur le rapport annuel 2008 de la société SAUR
Cimetières de Bron Parilly et de Rillieux-la-Pape

L'activité de la délégation, notamment le nombre de crémations s'est largement accrue durant l'année 2008 : les taux d'occupation sont désormais de 67% sur le site de Bron-Parilly et 47% sur celui de Rillieux la Pape.

Les dépenses en gaz ont très fortement augmenté en 2008.

Les produits progressent plus vite que les charges : le résultat net consolidé sur les deux sites augmente de 50 K€ en 2008. La CCSPL prend note de la clarification apportée à la définition et au contenu du poste de sous-traitance suite à ses observations formulées en 2007. Elle souhaite que l'évolution de ces charges soit désormais maîtrisée.

La communauté urbaine a investi à hauteur de 400 K€ en 2008, notamment pour la création d'un carré musulman et pour des travaux de cavages.

Un éclaircissement sur la forme et le contenu du rapport est nécessaire.

Avis sur le rapport annuel 2008 de la société GL Events
Cité Internationale-centre de congrès de Lyon

En 2008, le Centre des Congrès a connu un bon niveau d'activités. Conformément aux observations formulées sur l'exercice 2007, le compte de Gros Entretien Renouvellement (GER) a été cette année intégré dans les comptes financiers du délégataire.

La commission déplore le retard pris pour la réalisation des travaux d'aménagement complémentaire prévus au contrat. Elle prend note de la réalisation des études préalables à ces travaux en 2008 et de leur programmation pour 2009.

Avis sur le rapport annuel 2008 de la société Elvya
Chauffage urbain

La CCSPL note un résultat déficitaire, conséquence d'une provision pour risque contentieux effectuée au vu de la fragilité du contrat.

La commission réaffirme son fort attachement au développement du chauffage urbain qui s'inscrit dans une démarche de développement durable et dans le respect du plan climat adopté par le Grand Lyon. Cependant la commission n'est pas satisfaite de l'évolution du prix de vente de la chaleur (indice R1c) qui a augmenté fortement du fait de la hausse soutenue du prix du gaz.

La CCSPL note les difficultés de développement du réseau et de commercialisation du fait de la saturation des outils de production. La non réalisation de la chaufferie au bois initialement prévue pénalise la possibilité pour les usagers de bénéficier de la TVA à 5,5% du fait de la composition actuelle du panier énergétique qui ne peut garantir la proportion d'utilisation de 50% d'énergies renouvelables - proportion exigible à compter du 1^{er} mars 2009 pour bénéficier de ce taux de TVA réduite. La TVA à 5,5% renforcerait davantage la compétitivité du chauffage urbain qui s'intègre totalement dans les objectifs environnementaux fixés par le Grand Lyon. La CCSPL demande au Grand Lyon d'étudier toutes les solutions qui permettraient aux usagers du chauffage urbain de bénéficier d'un taux de TVA réduit dans les plus brefs délais.

La CCSPL demande aux services du Grand Lyon d'être très vigilants quant aux autorisations d'agrément afin de préserver la capacité de production et de ne pas saturer les outils de production du réseau.

La CCSPL réitère le souhait que le délégataire mette en œuvre son engagement en matière d'information aux économies d'énergies.

De même elle demande que les contre expertises diligentées sur l'évaluation des puissances souscrites par les abonnées, soient menées par un prestataire indépendant du délégataire.

Enfin, la CCSPL souhaite être tenue régulièrement informée de la gestion du contentieux en cours sur le contrat actuel et demande à être associée étroitement à la préparation du cahier des charges lors de la prochaine mise en concurrence.

Avis sur le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

La CCSPL se félicite de l'amélioration globale de la gestion des déchets ménagers et assimilés du Grand Lyon, qui s'inscrit dans les objectifs environnementaux :

- diminution des ordures ménagères résiduelles (bacs gris) : - 3%
- augmentation de la collecte sélective : + 4 % avec une baisse du taux de refus de tri à 27,3 %
- augmentation de la collecte du verre : + 10 %
- diminution de l'enfouissement : - 24 %

La commission prend également acte avec satisfaction du recrutement de 7 messagers du tri et de l'amélioration de l'accueil en déchèteries. La CCSPL souhaite la poursuite et l'amplification des campagnes de sensibilisation auprès du grand public pour la promotion des bonnes pratiques en matière de gestion des déchets (réduction à la source, tri sélectif...).

Enfin, la commission alerte sur l'efficacité de l'usine Lyon Nord -Valorly- en souhaitant que celle-ci retrouve une capacité d'incinération appropriée. Elle souligne également les marges de progrès encore disponibles pour la collecte du verre et des emballages plastiques.